



## Centre de Qualification et de Formation des Taxis

MAISON DE L'ARTISAN – 35 RUE DE CERDAGNE 66000 PERPIGNAN  
N° Déclaration Existence 91660066766 – SIRET : 40861613400016 –  
N° Agrément 66 2022-002

Tél. : 04.68.34.59.34 – courriel : [jerome.mallau@upa66.fr](mailto:jerome.mallau@upa66.fr)  
[www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)



## FORMATION CONTINUE CONDUCTEUR DE TAXI

(Conformément à l'Arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi)

### PUBLIC VISE

Dirigeants d'entreprise, Artisans  
Formation obligatoire pour tous les conducteurs de taxi tous les 5 ans.

### NATURE DE L'ACTION

Action d'adaptation et de développement des compétences.

### PRE-REQUIS CONSEILLES

Maîtriser les fondamentaux de son métier.

### OBJECTIFS

A l'issue de la formation le stagiaire

- aura mis à jour ses connaissances dans la réglementation professionnelle, dans la sécurité routière et aura fait la remise à niveau des gestes de premiers secours.
- validera la formation continue obligatoire des conducteurs de taxi tous les 5 ans

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Kit « stagiaire » : papier brouillon, stylos, dossier cartonné
- Paperboard
- Vidéo projecteur

### MATERIEL NECESSAIRE

Aucun, fourni par le centre de formation

### FORMATEURS

Réglementation Professionnelle : Jérôme MALLAU -

Gestes Premiers Secours : Denis MEYER

### EVALUATION

Evaluation individuelle des acquis pendant la durée de la formation.

### SUIVI

L'attestation de suivi de la formation continue signée et datée sera remise à chaque stagiaire

### DATE /DUREE /HORAIRES

14 et 15 mai 2024 - 14 heures

8 h 30 – 12 h 00 – 14 h 00 - 17 h 30

### DATE LIMITE RECEPTION DOSSIERS

### INSCRIPTION

24/ 04/2024

### DATE CONFIRMATION INSCRIPTION

J-5 avant la formation

### LIEU

Maison de l'Artisan – 35 rue de Cerdagne  
PERPIGNAN

### COUT DE LA FORMATION

395 €/pers

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

20 personnes maximum

### PROGRAMME

#### PARTIE 1 – REGLEMENTATION

- Covid 19 – Gestes à tenir et Parois de Séparation et nouveau Décret
- Transport Public Particulier et Personnes (T3P°)
- Loi Thevenoud (2014)
- Loi Grandguillaume (2016)
- La LOTI nouvelle utilisation (Loi Grandguillaume)
- La Gouvernance : les trois instances
- Nouvel examen de capacité
- Le VTC
- Les 2 et 3 roues (VMDTR)
- Stage de remise à niveau
- Stage de mobilité
- Liste des documents et équipements obligatoires
- Renouvellement carte d'aptitude à la conduire (carte jaune)
- Usage de la ceinture de sécurité pour les taxis

#### PARTIE 2 - REGLEMENTATION

- Circulation voie de bus en ville
- Les Taxis en service
- Système de retenu enfants pour les taxis
- Détaxe carburant
- Les sanctions : administratives et pénales
- Cessions d'ADS
- Gaz à Effet de Serre (GES)

#### PARTIE 3 – SECURITE ROUTIERE

- Disposition légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Réglementation générale
- Equipements de sécurité des véhicules
- Utilisation du véhicule et respect de l'environnement
- Tests QCM
- Epreuve session nouveau code de la route 2016

#### PARTIE 4 – GESTES DE PREMIERS SECOURS

- Protection
- Alerte
- Victime inconsciente qui ne respire pas
- Massage cardiaque avec utilisation du défibrillateur
- Victime inconsciente qui respire (Position latérale de sécurité, PLS)
- Information sur l'AVC, accident vasculaire cérébral

#### PARTIE 5 – TRANSPORT DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

- Tour de table : évocation des situations de « violences conjugales » déjà rencontrées
- Qu'est-ce que sont les violences conjugales : définition et notion d'emprise et ses mécanismes
- Mises en situation
- Quoi dire ? Quoi faire ?
- Distribution de supports – plaquettes.

Nos formations sont accessibles à tous.

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit par le salarié avec l'accord de l'employeur, soit à l'initiative propre du salarié.

Votre CPF est mobilisable pour certaines de nos formations. Le signe « CPF » apparaît alors sur lesdites formations.

Nous compensons le handicap en formation en apportant des réponses individualisées et adaptées afin de rendre la prestation de formation « accessible » aux personnes handicapées.

Notre référent Handicap est à votre disposition et procédera à l'adaptation des cursus, des méthodes et des outils pédagogiques pour répondre à chaque situation particulière.

V4 – mäj 04/05/2023